

LETTRE DE CONSULTATION

REFERENCE DE LA CONSULTATION :
2026ABAR-CSPS-PROVIDENCE -DOTA

OBJET DE LA CONSULTATION :

Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour l'opération de restructuration d'une station d'observation (PROVIDENCE) à Saint Michel l'Observatoire (04).

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Vendredi 03 avril 2026 à 16h00

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA), vous invite à remettre une offre.

La mission de Coordination SPS est définie par le dossier joint, le présent document détaillant les modalités d'organisation de la consultation. Je vous recommande d'en prendre connaissance avec attention afin de pouvoir nous retourner une offre complète et adaptée.

Dans le cas où cette sollicitation ne retiendrait pas votre attention je vous prie de bien vouloir nous en informer dans les meilleurs délais par retour de mail via la plateforme des marchés publics (PLACE).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Toulouse, le 12/03/2026

Le service marchés ONERA Occitanie

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes:

N°	Intitulé	Contenu
PJ1	Lettre de consultation	La lettre de consultation définit les modalités de la consultation. Deux annexes y sont jointes.
Ax1	PROVIDENCE - Fiche fournisseur	Valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner. Annexe 1 de la lettre de consultation.
Ax2	CERTIFICAT DE VISITE PROVIDENCE 2026	Attestation de visite (visite non obligatoire) à signer et faire signer sur site. Annexe 2 de la lettre de consultation.
PJ2	Projet de marché et ses deux annexes	Soit le projet de marché tenant lieu de cahier des clauses administratives particulières et d'acte d'engagement, à compléter par le candidat. Deux annexes y sont jointes.
Ax1	PROVIDENCE attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)	Attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal. (Annexe 1 du Projet de marché)
Ax2	Décomposition du prix global et forfaitaire 2026_ONERA_Providence_CSPS_CDPGF	Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire à compléter par le candidat (annexe 2 du projet de marché).
PJ3	2026_ONERA_Providence_CSPS_CCTP et ses trois annexes	Cahier des clauses techniques particulières
Ax1	Extrait du programme fonctionnel et technique de l'opération Ax1_extrait_prog_fonctionnel_PROVIDENCE_MG.pdf	(Extrait du) Programme Fonctionnel et Technique de l'opération ;
Ax2	Photos	Photos de l'existant

Ax3	Plans	Plans de l'existant
-----	-------	---------------------

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2026ABAR -CSPS- PROVIDENCE -DOTA

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

OBJET DU MARCHÉ

Dans le cadre de l'opération de restructuration d'une station d'observation (PROVIDENCE) sur le site du CNRS situé à Saint Michel l'Observatoire (lieu d'exécution), l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales souhaite attribuer une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché concerné est un marché à tranches.

Il est constitué d'une Tranche Ferme (TF) et de trois Tranches Optionnelles (TO), réparties comme suit :

Tranche	Intitulé
Tranche ferme	Analyse des 3 à 5 offres initiales (niveau APS) des soumissionnaires au marché de conception-réalisation de l'opération
Tranche optionnelle 1	Analyse des 3 offres intermédiaires (niveau APS, mises à jour) des soumissionnaires au marché de conception-réalisation de l'opération
Tranche optionnelle 2	Participation à l'élaboration et examen des dossiers de conception en phases APD à PRO
Tranche optionnelle 3	Suivi de la réalisation à partir de la période de préparation et jusqu'à la réception

PLANNING PREVISIONNEL, DUREE DU MARCHÉ

Les jalons principaux du planning prévisionnel de l'opération qui concernent la présente consultation sont les suivants :

Tranche ferme

- Démarrage de la mission CSPS : réception des offres initiales du marché global de conception-réalisation (3 à 5 dossiers de conception de niveau APS)
10/06/26
- Date limite de transmission du rapport d'analyse des offres du CSPS sur ces dossiers

+10 jours ouvrables à compter de la transmission par MOA

Tranche optionnelle 1

- Réception des offres intermédiaires du marché global de conception-réalisation (3 dossiers de conception de niveau APS mis à jour après négociations)
11/09/26

- Délai limite de transmission du rapport d'analyse du CSPA sur les dossiers
+6 jours ouvrables à compter de la transmission par MOA

Tranche optionnelle 2

- Date estimative de la transmission du dossier APD par le concepteur réalisateur
Fin février 2027
- Délai limite de transmission du rapport d'analyse du CSPA sur l'APD
+10 jours ouvrables à compter de la transmission par MOA
- Date estimative de la transmission du dossier PRO par le concepteur réalisateur
Fin mai 2027
- Délai limite de transmission du rapport d'analyse du CSPA sur le PRO
+10 jours ouvrables à compter de la transmission par MOA

Tranche optionnelle 3

- Date estimative du démarrage des travaux (début de la période de préparation)
Mi-juillet 2027
- Durée prévisionnelle des travaux (compris période de préparation)
15 mois

Le présent marché entre en vigueur à sa notification et prend fin à la réception de l'ouvrage.

PROCEDURE DE PASSATION

Conformément aux dispositions de l'article R.2131-12 du Code de la Commande Publique (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une procédure adaptée ouverte.

L'ONERA procède ainsi à la consultation d'un nombre réduit d'opérateurs économiques ciblés avec possibilité de négociation des offres. À noter que l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues, sans négociation.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

CAS DES VARIANTES

Les variantes constituent des offres alternatives.

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

VISITE POSSIBLE DU SITE PAR LE CANDIDAT

Le candidat peut effectuer la visite du site existant de l'Observatoire de Haute Provence (OHP) avant de remettre son offre.

Le cas échéant, les modalités d'organisation de la visite sont les suivantes :

Inscription / Contact :

Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire préalablement par mail auprès du contact suivant avec un préavis minimal de 3 jours :

pierre_louis.mayeur@onera.fr / nicolas.vedrenne@onera.fr

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante). L'accès au site concerné nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale.

Le lieu de RDV est le suivant :

Observatoire de Haute Provence (poste de garde)
1912 route de l'Observatoire
04870 Saint-Michel l'Observatoire

Les candidats sont priés de se présenter avec une trame d'attestation de visite (jointe à la consultation) qui sera complétée en fin de visite et qu'ils peuvent joindre à leur offre.

ECHANGES AVEC LE MOA ET MODALITES DE REMISE DE L'OFFRE

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure.

L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA et doit parvenir au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATIONS

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard quatre (4) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

SOUS-TRAITANCE

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale du marché est prohibée.

PRESENTATION DES PLIS : GENERALITES

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Les plis des candidats devront comporter deux sous-dossiers, un premier pour les documents relatifs à la candidature, et un second pour les documents relatifs à l'offre.

PRESENTATION DES PLIS : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces suivantes sont à verser au dossier de candidature

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C2	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	S.O
C3	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat	SO
C4	Qualification(s) dont dispose la société et attestation de formations des intervenants (qualification(s) délivrée(s) par des organismes spécifiques à la branche, certificat de qualité, certificat de capacité) Identification des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, Certificats de qualifications professionnelles. Il est précisé que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références d'études attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.	

PRESENTATION DES PLIS : CONTENU DU DOSSIER D'OFFRE

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	Projet de marché complété	x	pdf
O2	<u>Décomposition du prix global et forfaitaire</u> (CDPGF) complétée	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<u>Un mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, de 13 pages maximum, annexes comprises, format A4, permettant d'apprécier :		/

	• L'identité de l'équipe / du chargé de projet (expériences, CV et références) – idem si suppléant désigné – ainsi que l'organigramme de l'entreprise ; • Les modalités d'organisation et la méthodologie d'intervention ; • Les principaux délais d'exécution sur lesquels le candidat s'engage ; • Les moyens spécifiques mis en œuvre pour l'exécution des prestations, • La méthode d'accompagnement pour les différentes phases du projet, • Toutes justifications et autres observations du candidat jugées utiles.		
O4	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,		pdf
O5	Le cas échéant attestation de visite (annexe 2 du présent document) visite sur site facultative ;	X	pdf

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

APPRECIATION DES CANDIDATURES

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs, qualifications professionnelles), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

ANALYSE DES OFFRES

Pour attribuer le marché, l'ONERA se fonde sur les critères objectifs ci-après, affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	PRIX (à partir de la CDPGF remise)	40%
Critère n°2	VALEUR TECHNIQUE : La note étant ainsi décomposée : – Moyens humains (qualification et références des personnes intervenant sur l'opération) : pertinence et cohérence de	60%

	l'équipe proposée (25%) – Pertinence des modalités d'organisation et de la méthodologie d'intervention (15%) – Principaux délais d'exécution sur lesquels le candidat s'engage (15%) – Critère environnemental à partir des éléments du mémoire technique à ce sujet (efforts de réduction de l'émission des gaz à effet de serre par tous moyens dans le cadre de la prestation objet du marché) (5%)	
--	---	--

Il est rappelé ici que conformément aux stipulations du projet de marché les prix des tranches optionnelles sont actualisables.

NEGOCIATION, ATTRIBUTION

L'ONERA réceptionne les offres, les analyse selon les critères ci-dessus définis, puis en dresse le classement.

L'ONERA se réserve le droit :

- d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation ;
- de négocier avec tout ou partie des soumissionnaires. Lorsqu'il négocie avec une partie des soumissionnaires seulement, il adresse une invitation à négocier aux 3 candidats dont l'offre a été classée parmi les trois meilleures offres selon le classement initial ;

Le cas échéant, la négociation peut s'effectuer par courriel ou via visioconférence.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères précités.

Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

OFFRES IRREGULIERES, INACCEPTABLES OU INAPPROPRIEES

Le représentant du maître d'ouvrage examinera les propositions des candidats retenus en écartant les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées.

En effet, sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

Offres anormalement basses :

Dans le cadre de la préservation de la concurrence, l'acheteur exerce un contrôle sur le caractère sérieux des offres notamment celles dont le prix paraît anormalement bas.

Le contrôle du caractère anormalement bas de l'offre s'opère en tenant compte notamment du prix des offres concurrentes, de la moyenne nationale des prix en la matière, de l'estimation faite par l'acheteur, et de la grille des tarifs pratiqués par l'opérateur économique.

En cas d'offre suspectée d'être anormalement basse, l'opérateur économique est tenu de fournir des précisions supplémentaires sur les caractéristiques de son offre.

Toute offre anormalement basse maintenue, à défaut de précisions supplémentaires susceptibles de justifier son caractère sérieux, est rejetée.

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées :

A moins qu'elle ne soit anormalement basse, la régularisation d'une offre inacceptable ou irrégulière est possible sous conditions.

Dans le cadre d'un appel d'offres, la régularisation de l'offre irrégulière ou inacceptable est soumise à l'acceptation expresse de l'acheteur. En cas d'acceptation, le soumissionnaire dispose d'un délai de 4 jours à compter de la décision pour régulariser son offre. A défaut, l'offre est rejetée.

A l'issue, la régularisation de l'offre irrégulière ou inacceptable est soumise à l'acceptation expresse de l'acheteur. A défaut d'acceptation, l'offre est rejetée.

Au surplus, toute offre inappropriée est systématiquement rejetée.

CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« **NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF** :

2026ABAR -CSPS PROVIDENCE -DOTA »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,

3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.